



FICHE D'INSCRIPTION
CONCOURS RAPPROCHEUR SANGLIER – HARLOUP

LE VENDREDI 20, SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 MARS 2026 à LAHAGE

Fiche d'inscription à retourner dûment remplie **avant le 28 février 2026 à :**

FRANCK BONNEMAISON
1045 Allée de Lahage
31370 LAHAGE

Nom du propriétaire 1 :	N° Adhésion 2026 :
Adresse :	
N° téléphone :	Mail :
Nom du propriétaire 2 :	N° Adhésion 2026 :
Adresse :	
N° téléphone :	Mail :

Merci de mettre obligatoirement vos vœux de 1 à 3 dans les cases ci-dessous (1 étant votre jour préféré et 3 le jour le moins favorable)

A la date de fin des inscriptions, chaque concurrent sera placé sur son jour favori, si le nombre de places est dépassé pour un jour, un tirage au sort aura lieu entre les concurrents ne pouvant pas apporter leur contribution en prêtant un terrain ou en y faisant le pied.

JOUR DE PASSAGE SOUHAITE :

☐

VENDREDI 20/03

☐

SAMEDI 21/03

☐

DIMANCHE 22/03

Les dates de passage seront disponibles **à partir du 9 mars 2026 :**

Sur notre site internet : www.harloup.fr

Sur notre page Facebook

En téléphonant à Franck BONNEMAISON au 06.64.79.61.04 (entre 20h et 21h30)

Pensez à vous rendre disponible quel que soit le jour de passage qui vous sera attribué !

Montant de l'engagement :

Le montant de l'engagement au concours est de **20€** (merci de joindre à votre inscription un chèque à l'ordre de HARLOUP)

Votre inscription au concours sera validée que si vous êtes à jour de votre cotisation 2026 (vous pouvez renouveler votre inscription via notre site internet : www.harloup.fr)

Conformément à la réglementation en vigueur (arrêté ministériel) :

Le nom des chiens **vaccinés** et le **n° de tatouage** doivent obligatoirement figurer sur la feuille d'inscription.

Le jour du concours, tous les chiens doivent être munis d'un collier au nom du propriétaire

N°	Nom du chien	N° tatouage	N°	Nom du chien	N° tatouage
1			2		

HARLOUP décline toute responsabilité en cas de vol, perte, fuite ou mort des chiens participants.

Les propriétaires des meutes étant seuls responsables des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens.

Cette année, changement du fonctionnement du concours rapprocheur.

En raison du second tour des élections, le nombre de concurrents est limité à **40** (15 concurrents le vendredi, 15 concurrents le samedi et 10 concurrents le dimanche).

De plus, cette année, l'appel des concurrents et le tirage au sort des communes de passages se font dès 7h00 le matin à Lahage.

Le concurrent va sur sont lieu de passage, fait directement le pied lui-même. Il peut chercher jusqu'à 2 pieds différents puis doit prendre la décision d'en chasser un des 2. Dès qu'il a choisi son pied, il dispose de 1h30 pour le chasser et il ne peut plus changer de pied.

NOM : Prénom : du responsable de la meute.

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

[illegible]